



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 14
Délégués Excusés : 7	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 12 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 septembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ Pouvoir de Paul CARRERE) – Nathalie MOMEN (+ pouvoir d'Anaïs CADIS) - Isabelle CANTEGREIL (+pouvoir de Claude LABORDE) — Daniel BIREMONT - Christelle GUILHEMSAN – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) – Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Frédéric PRADERE) – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés avant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Claude LABORDE a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT
Anaïs CADIS a donné pouvoir à Nathalie MOMEN

Excusés : Claude LABORDE – Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Rose Marie ABRAHAM – Frédéric PRADERE – Hélène COUSSEAU - Yannick VILLATORO –

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

RAPPORTEUR : Nicole DUCOUT

N° 103 /2024

Objet : Attribution de subvention à l'association AIGA VIVA – JOURNEE GASCONNE



N° 103 /2024

Objet : Attribution de subvention à l'association AIGA VIVA – JOURNEE GASCONNE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que chaque année la Communauté de Communes réserve une enveloppe spécifique pour des actions qui s'intègrent dans le projet territorial communautaire. Cette réserve budgétaire, prévue à cet effet à ce jour s'élève à **13 132,60 €**.

Cette année l'Association AIGA VIVA sollicite l'attribution d'une aide financière à hauteur de 200 € pour l'organisation d'une journée gasconne le vendredi 4 octobre dans les locaux de l'antenne médiathèque Onessoise.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association AIGA VIVA pour l'organisation de la journée gasconne du 04 octobre prochain à Onesse-Laharie.

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant le paiement de cette subvention

DIT que les crédits sont suffisants au compte 6574 au Budget Primitif 2024


Le secrétaire de séance
Roxanne OLIVIER

Fait à Morcenx-La-Nouvelle,
Le 18 septembre 2024
Le Président,


Jérôme BAYLAC DOMENGETROY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>